



## AVIS DE PROMULGATION

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-R-277

Est, par la présente, donné par le soussigné, Jonathan Lessard, directeur général de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, que le Conseil municipal a adopté à sa séance régulière tenue le 5 juillet 2021 le règlement qui suit:

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-R-277 amendant le règlement 2020-R-261 concernant la gestion contractuelle**

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement sur le site web de la municipalité ou au bureau de la Municipalité et il entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Denis-sur-Richelieu ce 6 juillet 2021

Jonathan Lessard, ing.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jonathan Lessard, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à partir de 13h00 heures le 6<sup>e</sup> jour de juillet 2021 sur le babillard situé à l'entrée du bureau municipal, et sur le site Internet de la Municipalité, tel que le prévoit le règlement 2019-R-260 sur les modalités d'affichage des avis publics.

EN FOI DE QUOI, j'é mets ce certificat ce 6<sup>e</sup> jour de juillet 2021.

Jonathan Lessard, ing.  
Directeur général et secrétaire-trésorier